

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019**

**Présents :** M.M. RAMONEDA, BARRERA, BOILS, CLARES, DUARTE, GACHET, GLEIZES RAYA, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENA, PONS, SOUM, TRAPP, VAYA.

**Absents :** M.M. ABADIE, MOULAÏ, PONS

**Excusé :** M.M. BRU

**Procurations :** Néant

**Secrétaire de Séance :** Mme BOILS Françoise

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 25 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1) CENTRE MEDICAL – BAIL DE LOCATION :**

Mr le Maire rappelle la délibération du conseil municipal par laquelle il avait été acté les modalités d'occupation du Centre Médical, aménagé au n° 5 rue Al Parré.

Le Docteur MOURET Marc, médecin généraliste homéopathe, a donné son accord pour louer un cabinet auprès du Centre Médical.

Un contrat de bail de location est acté avec le Docteur MOURET, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Votes :** POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**2) PERSONNEL COMMUNAL:**

a) Modification du tableau des effectifs - Filière Administrative :

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 14 mars 2019, portant sur l'avancement de grade d'un Agent Administratif, il y a lieu de :

- Supprimer 1 poste d'emploi d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Créer 1 poste d'emploi d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Le tableau des effectifs doit donc être modifié, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le fixer comme suit :

<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>
<b><u>Filière Administrative</u></b>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	
<b><u>Filière Technique</u></b>				
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	31.50/35 (1) 28.00/35 (1)

Adjoint Technique	C	8	8	31.00/35 (1) 28.50/35 (1) 25.00/35 (1) 18.50/35 (1) 17.00/35 (1) 24.50/35 (1)
<b><u>Filière Culturelle</u></b>				31.50/35
Adjoint du Patrimoine Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
<b><u>Filière Police</u></b>				
Chef de Service de Police Municipale Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	

**Votes :**            POUR : 15                            CONTRE : 0                            ABSTENTION: 0

b) Création de poste – Filière Technique :

VU l'importance de nouvelles rues et espaces verts sur le village,  
VU la composition de l'équipe technique d'entretien des espaces publics et bâtiments communaux, qui est au nombre de six Agents,  
VU le besoin de renouveler le C.D.D. d'un Agent dédié à ces types de travaux d'entretien du domaine public et ce depuis 2017,  
Mr le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet, et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

**Votes :**            POUR : 15                            CONTRE : 0                            ABSTENTION : 0

### 3) **TRAVAUX DE VOIRIE 2019 :**

Les travaux concernent la mise en accessibilité de 4 arrêts de bus et du revêtement bicouche d'une partie du chemin de La Gènebriéra. L'estimatif de la M.O. était de 30.970 €.  
Trois entreprises ont répondu. La C.A.O. s'est réunie le 10/09/2019 et a retenu l'entreprise T.P. 11 Services dont l'offre s'élève à 29.917 € HT.

**Votes :**            POUR : 15                            CONTRE : 0                            ABSTENTION : 0

### 4) **TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2019 :**

a) Terrain de jeux de Padel : le projet de lancement de cette opération est validé. Le montant estimatif de cette opération est de 52.348 € HT. Pour le financement, le Club Sportif « Le Briolet » participera à hauteur de 20.000 €, la Fédération Française de Tennis à hauteur de 6.000 €, une aide auprès de la Région Occitanie est en cours et le reliquat proviendra des fonds propres de la commune.

**Votes :**            POUR : 14                            CONTRE : 0                            ABSTENTION : 0  
(Mr BARRERA Bernard ne participe pas au vote)

b) Espace Associatif Partagé : le montant prévu de cette opération, honoraires compris, est de 278.308 € HT. Ce projet bénéficie à ce jour d'une aide de l'Etat au titre de la DETR 2019. Ce dossier n'ayant pu être examiné dans le cadre des subventions du Département pour l'année 2019, suite aux financements accordés aux communes sinistrées d'Octobre 2018, il peut être déposé au titre des demandes d'aides sur 2020.

**Votes :**            POUR : 15                            CONTRE : 0                            ABSTENTION : 0

**5) FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES ( F.P.I.C. 2019) :**

Ce mécanisme de péréquation appelé F.P.I.C. consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Au titre de l'année 2019, notre commune bénéficie d'un fonds de 45.450 € qui sera affecté sur le programme voirie 2019 et les nouveaux jeux de l'aide de jeux de La Pimparella.

**Votes :**                    POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**6) PROJET AIRE DE LAVAGE – LOCALISATION DE CETTE AIRE :**

Mr le Maire rappelle le projet porté par la SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs) « Terroirs de la Cité », concernant la construction d'une aire de lavage et de remplissage pour les communes de CAZILHAC et PALAJA.

Par délibération en date du 23 octobre 2018, il avait été acté la participation financière aux frais de l'étude de faisabilité de cette aire de lavage.

L'implantation prévue à l'entrée *ouest* du village n'avait pas fait l'unanimité auprès des élus. Aussi, deux autres parcelles avaient été envisagées. Or, devant le coût supplémentaire que cela entraînerait, Mr le Maire expose qu'il soit préférable de revenir à l'implantation initialement prévue, soit sur des parcelles situées à l'entrée *ouest* de Palaja et appartenant au Lycée Agricole de Charlemagne.

Ce projet devra intégrer un volet paysager en bordure la R.D. 42.

A la majorité, le conseil donne son accord pour que l'implantation de l'aire de lavage se situe à l'entrée *ouest* de la commune, entre la R.D. 42 et le chemin de Cazilhac.

**Votes :**                    POUR : 12                    CONTRE : 3                    ABSTENTION : 0

**7) CARCASSONNE AGGLO – MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS :**

Mr le Maire présente une motion adoptée par le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo en date du 26/06/2019, relative au maintien des services publics sur notre territoire (notamment les perceptions, le guichet d'accueil de la gare de Carcassonne).

**Votes :**                    POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**8) VOIRIE – DEMANDE D'ALIGNEMENT DE PARCELLES :**

Une demande d'alignement des parcelles cadastrées Section BL n° 110 et n° 111, au droit de la portion de la voie communale dénommée « Las Ortas » est demandée par le Cabinet de géomètre GUENERET afin de fixer les limites de propriétés séparatives communes, les points de limite communs et constater la limite de fait, correspondant à l'assiette de l'ouvrage public routier.

**Votes :**                    POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**9) VOIRIE – ATTRIBUTION DE NOM A UNE NOUVELLE RUE :**

Il convient d'officialiser la nouvelle voie d'accès du lotissement en cours de Réalisation dénommé « Les Jardins du Château » du Groupe ANGELOTTI.

La proposition « rue du Muscat » est approuvée.

**Votes :**                    POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**10) FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES :**

Virements de crédits :

- a) 8.690 € de la ligne 2313/278 sur la ligne 10226 (restitution part communale de la T.A. à 3 propriétaires du Lot. Le Clos de Palaja – délibération du 25/06/19)

- b) Inscriptions sur les comptes suivants pour sortir des frais d'études qui ont été suivis de travaux, (diagnostic électrique Salle Polyvalente) avant travaux, soit :  
835 € sur le compte 2313/041 (dépenses)  
835 € sur le compte 2031/041 (recettes)

**Votes :**            POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**11) ASSOCIATION A.S.O.P. :**

L'A.S.O.P., propriétaire de l'orgue de l'église de Palaja a sollicité la commune pour l'aider dans la prise en charge d'un traitement contre les vrillettes sur l'ensemble des bois.  
Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.540 € est accordée.

**Votes :**            POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**12) ALARME INTRUSION ATELIER COMMUNAL :**

Un contrat de maintenance est acté avec le prestataire SECURITAS TECHNOLOGIES pour l'alarme intrusion de l'atelier communal. Montant : 285 € HT/an.

**Votes :**            POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**13) CESSION CHEMIN RURAL dit CHEMIN DE LA SAUZETTE :**

Il s'agit de la partie du chemin rural, situé entre la R.D. n° 56 et le Rec de la Balanca (jusqu'à la parcelle cadastrée AX n° 18). Les propriétaires actuels du Domaine de la Sauzette, Mr et Mme DUPONT d'une part et Madame VAQUE, d'autre part, souhaitent vendre leur domaine à la SCI « BDF IMMO ».

Ces derniers souhaitent acquérir le chemin rural qui traverse cette propriété et qui aboutit sur un chemin privé (appartenant aux propriétaires du Domaine de GONDAL).

Ce chemin avait fait l'objet d'une enquête publique en 1997 et une délibération avait été prise le 18/11/1997 autorisant la cession aux riverains pour un montant de 500 francs.

La vente n'ayant pas été concrétisée à ce moment- là, nous avons saisi le service juridique de la Préfecture afin de savoir si l'enquête publique et la délibération restaient valables pour réaliser cette transaction.

La réponse étant favorable, il est proposé de céder cette partie de chemin rural au prix de la cession mentionné sur la délibération du 18/11/1997, soit 76,23 euros.

Le conseil valide cette proposition.

**Votes :**            POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**14) TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES BERGES DU RUISSEAU « FOUNT GUILLEN » et du PASSAGE A GUE SUR LE RUISSEAU « des BOUTEILLERES » :**

Une consultation va être lancée par la commune. La mise en concurrence sera effectuée par voie de presse dans le journal « La Dépêche », par affichage en mairie du 17/09 au 10/10/2019 ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

**Votes :**            POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

La séance est levée à 23 heures.